



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

INRA

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SND 56

(INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
(France))

L'EUROPE ET LA POLITIQUE AGRICOLE MEDITERRANEENNE



GIANNINI FOUNDATION OF
AGRICULTURAL ECONOMICS
LIBRARY

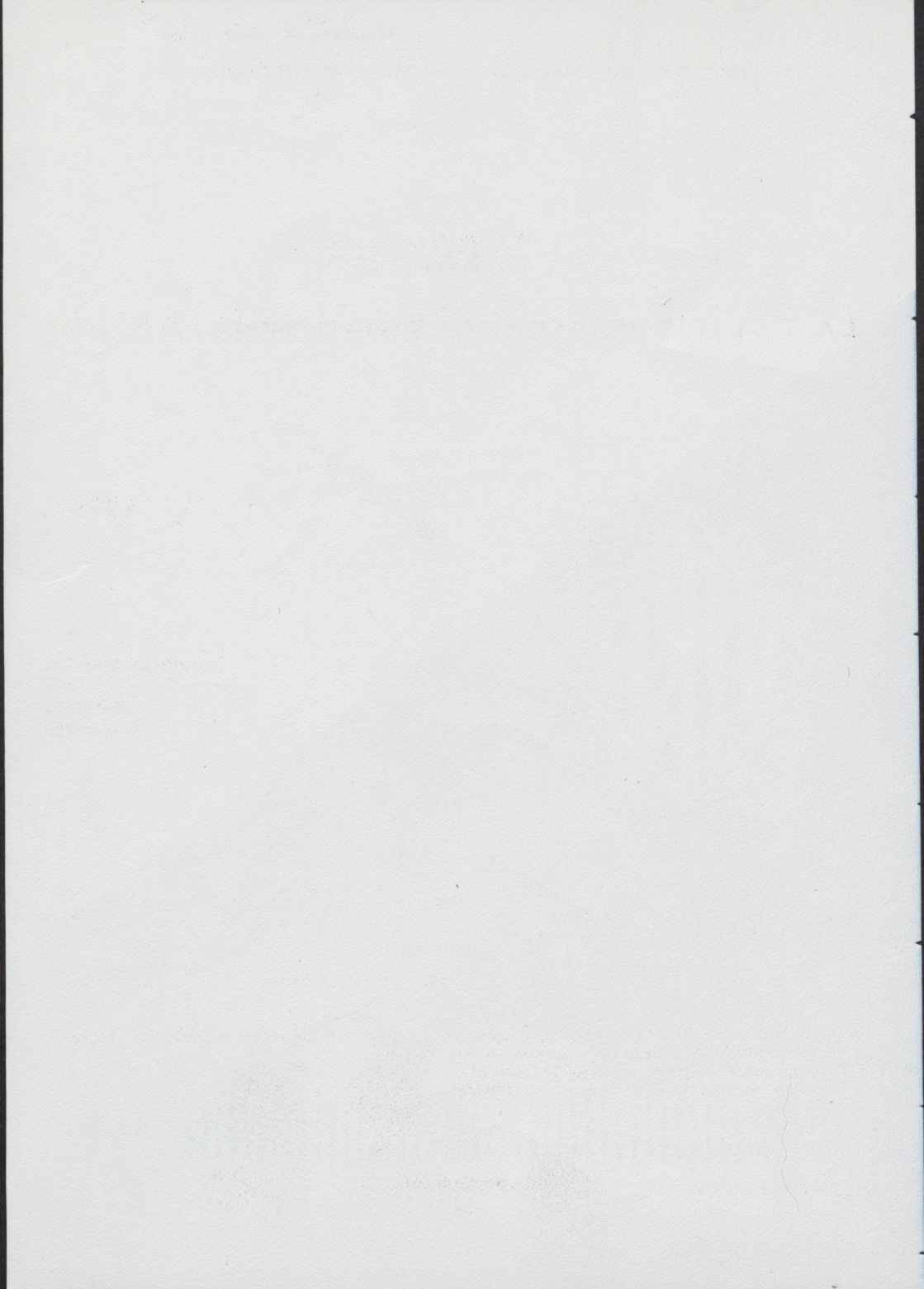
WITHDRAWN

JUL 17 1984

P. BARTOLI

Série Notes et Documents
N°56
Montpellier
Février 1984

STATION D'ÉCONOMIE ET DE SOCIOLOGIE RURALES
École Nationale Supérieure Agronomique
34060 MONTPELLIER CEDEX



L'EUROPE ET LA POLITIQUE AGRICOLE MEDITERRANEENNE

Pierre BARTOLI

Février 1984

Version initiale d'un article paru sous une forme contractée et sous le titre :
"Méditerranée, qui a peur de l'Europe du Sud ?" dans :
L'Europe, entre la Dépendance et l'Autonomie
L'Economie en Questions n° hors série 1984/85

ISBN 2-85340-569-9

L'EUROPE ET LA POLITIQUE AGRICOLE MEDITERRANEENNE

L'enjeu méditerranéen concentre plusieurs questions difficiles à cerner : on pourrait pour cela s'appuyer sur l'histoire, signaler la jonction de trois continents, la naissance de trois religions, de plusieurs empires ; ou tenter une esquisse géopolitique de la Méditerranée à partir des contacts Nord-Sud et Est-Ouest, de la diversité des situations économiques et politiques, des réseaux de force dont elles procèdent. Mais la fresque étant hors de propos, on se contentera d'une investigation sommaire de trois questions, le traitement par la C.E.E. de ses zones méridionales, son élargissement à des pays méditerranéens, sa politique vis à vis des états riverains, questions interdépendantes, en particulier au niveau agricole.

Des agricultures méditerranéennes

La référence à l'agriculture méditerranéenne, pour présente qu'elle soit dans les initiatives récentes de la C.E.E. est pourtant problématique. On peut en comprendre l'apparition : des crises périodiques de certains de ses produits, des mobilisations sociales souvent violentes, le débat sur l'élargissement, l'ont largement suscitée. De là à penser qu'existe une agriculture méditerranéenne, unifiée dans ses caractéristiques essentielles, opposée à l'agriculture septentrionale, victime dans son ensemble du fonctionnement communautaire, existe un pas qu'il ne faudrait pas franchir.

L'agriculture en zone méditerranéenne a certes des traits particuliers :

Indicateurs des régions méridionales françaises

Sources INSEE SCEES	(1) PIB/h		(2) PIBA PIB %	(3) PAA PAT %	(4) FLV PAF %	(5) SAU ha	(6) RBE/Exploitation			(7) RBE/Actif famil.		
	75	80	80	75	82	79	79	80	82	71	80	82
Languedoc	75	80	10,4	15,4	82	13	63	76	69	97	117	107
Provence	92	92	3,3	6,2	65	11,5	117	104	85	140	124	103
Corse				22,7	67	19,2	68	78	40	125	110	52
Midi Pyrénées	76	78	7,3	18	16	23,7	66	79	77	62	73	72
Aquitaine	89	89	6,1	6,1	37	16,3	73	72	74	67	68	76
FRANCE	100	100	4,4	9,5	22	23,5	100	100	100	100	100	100

(1) Produit intérieur brut par habitant (indice France = 100)

(2) PIB Agricole/PIB régional

(3) Population active agricole/Pop. active totale

(4) Fruits, légumes, vin/Prod. agricole finale

(5) Surface agricole utile moyenne par exploitation

(6) Revenu brut par exploitation, revenu brut par actif familial (indice France = 100-71 = moy. 70,71,72 ; 80 = moyenne 79,80,81).

La population et la production agricoles ont des valeurs relativement plus fortes dans les états méditerranéens de la C.E.E. que dans les autres (a). Cette importance relative de l'agriculture dans les régions méridionales se retrouve à l'intérieur d'un pays comme la France (b). Ces régions sont marquées par le poids élevé de produits dits méditerranéens (alors qu'ils sont loin de l'être exclusivement), tels les fruits et légumes et le vin, produits de culture intensive et exigeante en main d'oeuvre (d'où des tailles moyennes d'exploitations plus basses), fortement insérés dans les réseaux d'échange mais très sensibles aux aléas technico-économiques, et pour cela fragiles. Par ailleurs le caractère pérenne de l'arboriculture et la viticulture, la spécialisation fréquente des systèmes de production élèvent les coûts de production (et donc aussi souvent l'endettement) et rendent plus difficile l'évolution de ces systèmes.

Mais une grande hétérogénéité existe à l'intérieur des régions méditerranéennes:

- les conditions de production sont fort variables : les sols profonds, irrigables des plaines littorales et alluviales autorisent des systèmes de production intensifs, des rendements élevés. A l'opposé la montagne sèche a connu une longue dévitalisation aboutissant à la marginalisation de fractions entières du territoire.
- les revenus agricoles sont très disparates: le revenu moyen par exploitation est dans la plupart des départements méridionaux inférieur à la moyenne nationale, mais l'importance des exploitations à temps partiel dans ces zones fait préférer à cet indicateur le revenu moyen par actif familial, qui au moins en Languedoc et en Provence, est supérieur à la moyenne. Mais il convient d'ajouter que les variations du revenu agricole (à la baisse et à la hausse) sont plus fortes dans les zones méditerranéennes qu'ailleurs, vu l'importance des fluctuations des prix de leurs produits, et que les disparités intrarégionales sont élevées : les revenus sont supérieurs dans les départements littoraux à cultures intensives à ceux des départements montagneux de l'arrière pays (c) et ils diffèrent suivant les structures sociales de production.
- leur hétérogénéité est en effet forte : le proletariat agricole conserve une certaine importance même s'il a fortement régressé ; petite agriculture et exploitations à temps partiel demeurent souvent majoritaires même si elles ne contrôlent qu'une minorité des surfaces ; nombre d'exploitations moyennes à temps complet relèvent d'un avenir incertain vu la poursuite de l'exode agricole et la sélection qu'opèrent des positions concurrentielles différenciées. Enfin demeure une bourgeoisie agricole elle même partagée entre des entreprises fortement impliquées dans la modernisation technico-économique et des secteurs rentiers liés à la propriété foncière et à des stratégies patrimoniales.

(a) à l'exception de l'Irlande.

(b) Mais des régions françaises non méridionales sont encore plus nettement agricoles. On se limitera dans ce paragraphe à une présentation de régions françaises sans égard pour les différences profondes existant par exemple entre les îles grecques, le Mezzogiorno italien, le Languedoc français, sans même parler des agriculteurs de la rive Sud de la méditerranée.

(c) En moyenne 79-80-81, et pour l'indice 100 national, le revenu par actif familial varie en Languedoc de 56 en Lozère à 183 dans le Gard, et en Provence de 55 dans les Htes Alpes à 165 dans le Vaucluse.

Cet ensemble dessine un panorama contrasté dans lequel les disparités des situations et des lignes de développement sont fortes. L'effet de ces disparités est redoublé par des conditions inégales d'insertion dans l'économie dominante qui contribuent à les reproduire :

- la dépendance à l'égard du marché est d'autant plus forte que les systèmes de production sont souvent spécialisés et les degrés d'organisation des marchés faibles. S'il peut en résulter des rentes de situation importantes, il en découle aussi une sensibilité élevée à la concurrence, interne à une zone ou traversant les ensembles régionaux et nationaux.
- les dotations inégales des exploitations et familles en capital et ressources conditionnent leurs possibilités d'adaptation, sur le plan agricole (le choix des systèmes de production dépend de la localisation, la surface, le financement, l'accès aux réseaux de commercialisation, aux circuits de développement), mais aussi plus généralement du point de vue des alternatives en matière de revenu et d'emploi.
- l'espace méditerranéen est traversé d'influences contradictoires : la poussée de l'urbanisation est maintenue dans certains pôles, alors que la densité s'est réduite en montagne et dans l'arrière pays non lié à l'attraction urbaine ; la mise en valeur agricole du sol se heurte souvent à la pression résultant de son affectation à un usage non agricole plus lucratif.

Le fonctionnement de l'agriculture méditerranéenne opère donc dans un cadre serré d'inégalités, de dépendances, interdisant d'avoir une vision homogène de son avenir, et de le séparer des évolutions socio-économiques globales et des choix politiques qui y participent.

La politique agricole méditerranéenne de la C.E.E.

Elle procède d'étapes et d'instruments variés dont l'intégration demeure incertaine et conflictuelle.

. Les accord méditerranéens

Les premiers accords commerciaux datent de 1960 et l'accord préférentiel hispano-communautaire de 1970. En 1972 surgit la notion d'approche globale méditerranéenne, désignant une orientation d'ensemble dont témoignent les accords signés avec la totalité des pays du bassin (à l'exception de la Lybie et l'Albanie). Ces accords, de nature et portée variables, visent à abaisser plus ou moins fortement (a) les barrières communautaires vis à vis des exportations industrielles mais surtout agricoles de ces pays, et aussi à favoriser les exportations européennes. Après 76 ils se doublent de protocoles financiers, de coopération, dans quelques domaines ; depuis 81 la plupart d'entre eux sont en voie de renégociation. L'enjeu géo-politique qu'ils représentent n'est pas mineur : la Méditerranée est un point chaud d'affrontements et les accords commerciaux participent à des stratégies et luttes d'influence. L'enjeu économique n'est pas moindre : cette zone connaît une forte croissance démographique, recèle des ressources énergétiques

(a) moyennant des exceptions, des contingentements, des calendriers d'importations, etc.

élevées, et représente un important potentiel de marchés à conquérir, d'investissements à effectuer, de capitaux à valoriser. Une ouverture de la C.E.E. aux exportations de ces pays représente dans ce contexte une compensation nécessaire et non une initiative philanthropique (a). Dans le domaine agricole elle aboutit à libéraliser l'accès à la CEE de productions méditerranéennes de ces pays (fruits, légumes, agrumes, huile d'olive en particulier), et rend plus facile l'exportation vers ces pays de produits alimentaires de base (céréales, sucre, produits laitiers) dont ils sont déficitaires de manière croissante. Cette approche dite globale est en fait restée pour l'essentiel une politique commerciale, créant des conditions partielles de libre échange, aidant des entreprises à pénétrer certains marchés, mais bien loin de faire le tour des problèmes de fond du développement économique et de l'émancipation sociale au sud de la Méditerranée (b). L'un et l'autre supposeraient que la coopération avec la CEE dépasse la gestion mercantiliste des quotas d'importation de textiles ou de citrons, se penche sur la nature et le contrôle des investissements communautaires dans ces pays, la dépendance technologique, la formation des hommes, etc. ; et sans doute aussi que cette coopération soit intégrée dans un projet global visant une meilleure maîtrise par ces pays de leurs systèmes productifs, et par leurs peuples des pouvoirs politiques établis.

Signalons enfin que même dans sa définition commerciale restreinte, cette politique est aujourd'hui menacée par les perspectives d'adhésion à la CEE de l'Espagne et du Portugal, dans la mesure où elle se traduirait par un accroissement des importations communautaires de produits méditerranéens de ces pays au détriment des pays associés.

. L'élargissement de la C.E.E.

Déjà réalisé avec la Grèce, il se dessine en effet pour ces pays. La commission relève certes des obstacles en particulier en matière agricole : l'accroissement de la population active agricole à l'intérieur de la C.E.E., celui des écarts de revenu, de la proportion d'exploitations de petite taille et non conformes aux modèles de modernisation pronés par la PAC ; l'augmentation du degré d'autosuffisance pour des produits tels le vin, certains fruits et légumes, l'huile d'olive, d'où le risque d'excédents, d'une situation dégradée pour les producteurs méridionaux de la C.E.E. actuelle, et d'un retrécissement des possibilités d'absorption communautaire des produits des pays associés. Bref, trois grands problèmes devraient être résolus, le financement d'une PAC devenue plus coûteuse au regard de ses mécanismes actuels, le fonctionnement des marchés des produits agricoles méditerranéens et la concurrence entre régions et producteurs, l'avenir des accords commerciaux méditerranéens et les compensations éventuelles à accorder

(a) D'ailleurs, le déficit commercial des pays méditerranéens avec la C.E.E. a doublé entre 73 et 80. Cf. Cova. Marché Commun 259/82. L'annexe 4 précise ces données au niveau agricole.

(b) Ne peut-elle même les rendre plus aigus dans certains cas suivant l'orientation des systèmes productifs et le type de dépendance qu'elle suscite ?

aux pays concernés. On peut cependant douter que ces éléments soient suffisants pour bloquer durablement cet élargissement (c) : d'une part, la nature fondamentalement libérale de la CEE conforte l'internationalisation des activités productives et des échanges, tendance qui n'a pas été fondamentalement mise en cause par la crise économique actuelle ; d'autre part la plupart des problèmes liés à l'élargissement (crise budgétaire de la PAC, déséquilibre de marchés, concurrence entre régions et producteurs) existent d'ores et déjà dans la CEE. Un simple refus de l'élargissement, doublé d'un maintien en l'état des mécanismes actuels de la PAC, ne représente dès lors pas une solution durable, et cela d'autant moins qu'il peut éventuellement recouvrir une position immobiliste de défense corporatiste, se prémunissant de la concurrence espagnole tout en s'accommodant des facteurs de crise ou d'inégalité déjà bien présents dans la CEE actuelle. En fait l'élargissement apparaît comme un défi pour les forces attachées à la refonte de la PAC plus qu'à la défense de ses frontières. Or les contenus de cette refonte peuvent être opposés : on peut rechercher l'aménagement de ce qui existe ; ou une issue libérale tournée vers l'alignement sur les prix mondiaux et une sélection accrue des exploitations ; on peut envisager la planification, ce qui supposerait que s'affirment et se coordonnent dans la CEE et les pays candidats des forces tournées vers cet objectif.

Interdire à l'Espagne et au Portugal l'entrée du Marché Commun permet-il de peser dans ce sens ? Ou à l'inverse l'élargissement sera-t-il l'occasion de batailles pour faire de la CEE autre chose qu'un Marché Commun ? Tel est sans doute le véritable enjeu de cette question.

. L'inflexion de la PAC

Depuis quelques années, des évolutions sont intervenues en direction des zones méditerranéennes. En effet, à partir d'un constat les situant comme des régions en retard, mal traitées du point de vue de l'organisation des marchés et menacées par l'élargissement de nouveaux déséquilibres, la commission proclame la nécessité d'une politique correctrice et d'efforts de rattrapage au niveau des marchés et des structures régionales de production.

- l'organisation des marchés

On se limitera là encore à trois groupes de produits, fruits et légumes, vin, huile d'olive. Ils n'ont pas bénéficié jusqu'à présent (exception faite de l'huile d'olive) d'organisation de marchés et de garanties de prix équivalentes à celles mises en oeuvre pour les céréales, le lait, le sucre, et qui, appliquées de manière indifférenciées ont largement favorisé les gros producteurs. Cela s'est traduit par une inégalité profonde dans la répartition des crédits de soutien des marchés, qu'illustrent le tableau suivant et la carte ci-contre.

(c) L'accord de Rambouillet de février 84 prévoit une adhésion de l'Espagne en 86 suivie par une période de transition pouvant s'étaler jusqu'à 10 ans selon les produits.

Crédits de soutien de marchés (FEOGA garantie/Unité de travail agricole)moy. 76-77

	RFA	G.B	IrI.	Holl.	Danem.	Ital.	France	Langued.	Prov.	Midi Pyr.	Aquit.
Indice CEE = 100	120	133	73	209	181	55	117	55	46	84	81

Source : C.E.E. Etude des effets régionaux de la PAC - 81.

L'évolution de la part des dépenses du FCOGA garanties affectées à la gestion des marchés des produits signalés montre qu'elles sont restées (exception faite de l'huile d'olive) inférieures à la part de ces produits dans la production agricole totale de la C.E.E. Mais elles se sont accrues sur les années récentes en fonction des changements réglementaires intervenus sur ces marchés. (1)

Crédits de soutien des marchés (FEOGA garantie)

	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83 (1)	84 (1)	Prod en % Prod tot.
Fruits-légumes % total	0,8	1,9	1,6	3,3	2,6	1,2	4,2	6,1	5,8	7,4	6,8	6,3	10,9
Vin % total	0,3	1,3	3,1	2,4	1,3	0,7	0,6	2,7	4,1	4,6	4	3,6	5
Huile d'olive % total	6,3	3,5	3,5	2,6	2,6	2,1	3,7	2,8	4	4	4,2	4,7	0,8
Total M° Ecus	3927	3094	4512	5576	6822	8657	10 424	11 292	11 113	12 372	15 969	16 500	100

Source FEOGA (1) provisoire

. les fruits et légumes : l'organisation de leurs marchés fut au départ sommaire et ne concernait que quelques produits : normalisation, aide aux groupements de producteurs, procédés partiel de retraits à bas prix, protection limitée aux frontières en représentaient les pivots. Cette organisation s'est quelque peu développée depuis quelques années : mise en place d'un régime agrumes, primes d'arrachage pour certains plants, aide à la transformation pour certains produits, et, récemment, extension des règles des groupements de producteurs, système renouvelé d'achats publics, accroissement du nombre de produits concernés.

Pour autant, elle demeure contractuelle, partielle et sans garantie permanente de prix.

. le vin : le premier règlement viticole européen était d'essence libérale : l'absence de prix garantis et la libéralisation des échanges intracommunautaires marquèrent la naissance de l'Europe viticole alors même que la viticulture française connaissait auparavant un système poussé d'organisation. Le surgissement de crises viticoles déboucha sur sa réforme de 76 à 82 : extension des régimes de distillation pour faire face aux excédents, incitation à la restructuration qualitative du vignoble et à sa réduction par les primes d'arrachage.

Le degré d'organisation des marchés s'est donc accru, sans pour autant que les facteurs de crise apparaissent résorbés sur le fond : les garanties de prix demeurèrent partielles ; les distillations se sont ajoutées les unes aux autres et se pérennisent, créant de nouvelles rentes de situation pour certains producteurs ; les effets de la réduction des surfaces ont été plus que compensés jusqu'à présent par l'accroissement des rendements et la baisse de consommation ; la diversifica-

(1) Ajoutons que dans le tableau suivant, la part du vin dans la production finale (moyenne 80, 81,82) concerne l'ensemble des vins alors que les dépenses de soutien des marchés concernent quasi exclusivement les vins de table.

tion culturelle, pour maintenir les emplois, le revenu et ne pas générer de nouvelles inégalités devrait être organisée au-delà du seul financement de l'arrachage des ceps. Bref, les contradictions ont été gérées plus que réglées en profondeur, moyennant l'accroissement des moyens financiers consacrés au secteur.

. l'huile d'olive représente un autre problème : en 74 est mis en place un régime de garantie de prix élaboré, complété en 79 par des aides à la production et la consommation. Ce régime est menacé par l'élargissement, car son extension à l'Espagne (gros producteur et consommateur) impliquerait des coûts très accrus, alors que sa disparition condamnerait par la concurrence des autres matières grasses, de nombreux producteurs à la ruine. Par là sa renégociation est fort conflictuelle sans que l'issue en soit clairement tracée.

- la transformation des structures

La section orientation du FEOGA est censée permettre à la PAC de dépasser la simple gestion des marchés pour des actions à plus long terme. Depuis 77, une série d'actions spécifiques ont concerné les régions méditerranéennes : action forestière, vulgarisation agricole en Italie, programmes hydrauliques, aides aux groupements de producteurs, insertion de régions grecques dans les régimes d'aides aux régions défavorisées, restructuration et reconversion viticole. Par ailleurs, un fonds régional (FEDER) fut créé en 75 au nom de la correction des inégalités régionales. Les régions méditerranéennes de la C.E.E. n'ont pas été exclues de la distribution de ces crédits : 32 % des crédits d'orientation du FEOGA en 82, 48 % des crédits FEDER de 75 à 82. Mais ces crédits sont faibles (a) et les opérations concernées sont restées ponctuelles et non intégrées dans une perspective d'ensemble. C'est à cela que visent à répondre selon la commission les programmes intégrés méditerranéens (PIM), actuellement discutés. L'objectif est clair : adapter les productions agricoles aux impératifs du marché, résorber la main d'oeuvre agricole excédentaire par des actions concernant les différents secteurs des économies régionales, et plus prosaïquement, faire passer la pilule de l'élargissement. Le financement communautaire prévu est de 6,6 milliards d'écus sur 6 ans (dont 2,7 M. pour l'agriculture) auxquels devraient s'ajouter 4,3 milliards venant des états (a). Ajoutons que les PIM reprennent en charge l'essentiel des orientations existantes, qu'ils esquissent une différenciation entre plaines et arrière-pays, mais qu'ils restent beaucoup plus discrets sur les critères sociaux concernant le type d'exploitations à promouvoir. Par là même de multiples questions restent posées, concernant en particulier cette notion d'intégration. S'agit-il de l'intégration de ces régions à la logique économique dominante, auquel cas la politique agricole ne représenterait qu'un facteur d'accompagnement et de

(a) Sur les 21 milliards d'écus de crédits d'intervention communautaires en 1982, le FEOGA garantie représente 64 %, le FEOGA orientation 3,6 % et le FEDER 5,3 %.

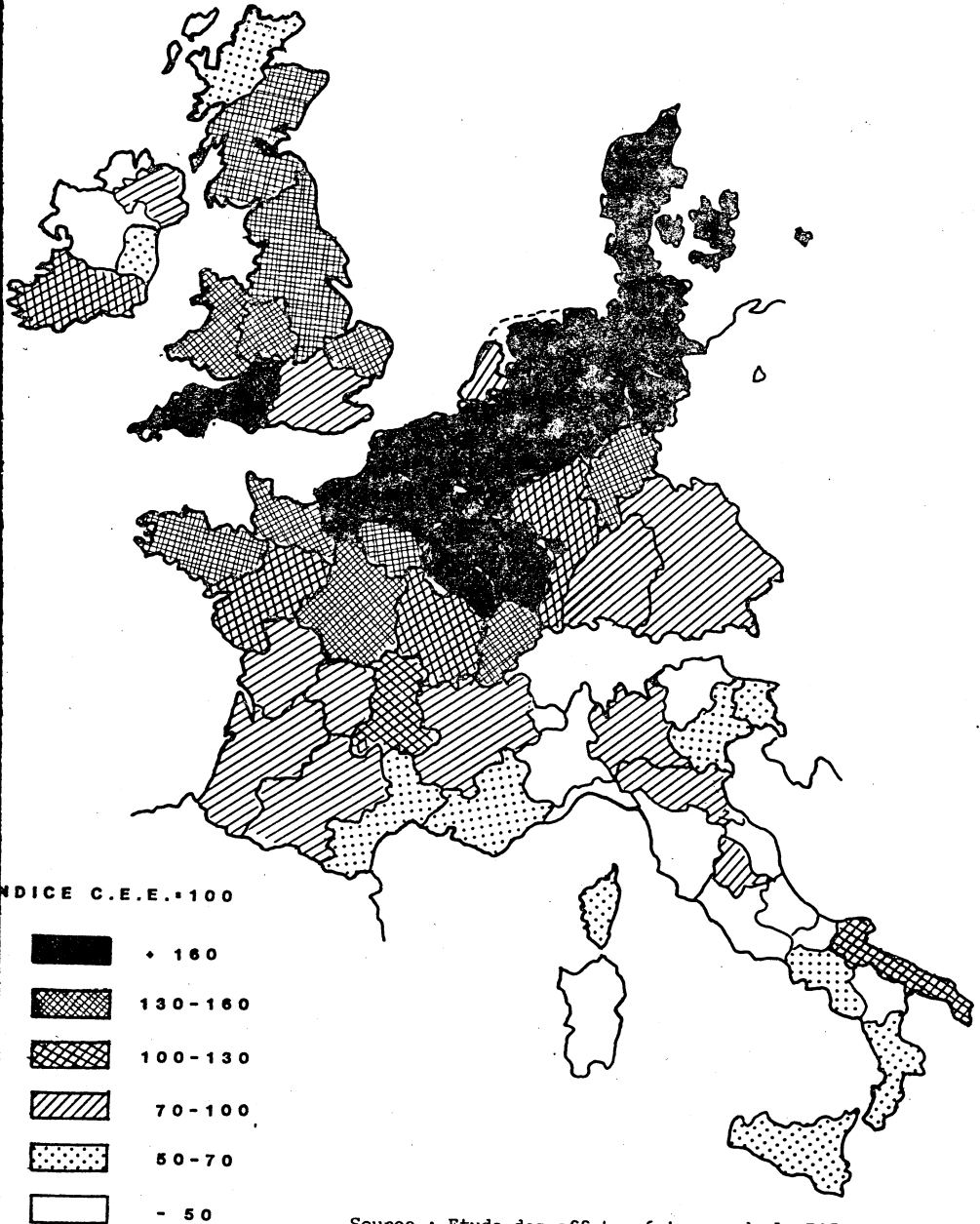
gestion au moindre coût social des tendances longues du capitalisme, bien plus que leur remise en cause ? S'agit-il d'un autre type d'intégration prenant en compte la situation inégale, non seulement des zones, mais aussi des agriculteurs, visant pour cela, à transformer les conditions d'accès aux moyens de production, à permettre une maîtrise accrue des producteurs sur leurs conditions de vie et de travail ? Ce qui supposerait que la définition et l'application des PIM ne demeurent pas dans les mains exclusives de la CEE, des états ou des segments actuellement privilégiés dans la représentation professionnelle agricole, mais soient l'objet d'un véritable débat social, d'un contrôle collectif, conflictuel sans doute, mais par cela même plus en prise sur les réalités des agricultures méditerranéennes.

* * * * *

L'évolution de la politique agricole appliquée dans les zones méditerranéennes est en fait demeurée limitée : les changements intervenus dans l'organisation des marchés atténuent les effets de la concurrence sans en remettre en cause les fondements ; la transformation des structures a fait pour l'essentiel appel aux méthodes et objectifs généraux de la PAC. Quel sens prendra dès lors, dans une situation de crise financière de la PAC, le "rattrapage" promis par la commission ?

Ne relevera-t-il que d'une solution budgétaire, gérant des crédits sélectivement en fonction de l'aptitude des exploitations à s'insérer dans un cadre de concurrence élargi ? Ou sera-t-il l'occasion de l'émergence d'un autre type de solutions prenant en compte les disparités de ces zones, remettant en cause les rentes de situation, recherchant de nouveaux modes de rémunération du travail paysan et de planification des systèmes de production ? En la matière, il ne faut pas sous-estimer les difficultés : le caractère particulier de l'économie de produits méditerranéens la rend très sensible à des variations limitées de l'offre et la demande et rend la gestion de leurs marchés complexe ; la garantie du revenu par garantie indifférenciée des prix est fortement inégalitaire ; appliquée sélectivement, elle impose que soient définies des cibles sociales, mis en oeuvre des systèmes de contrôle, assumés des conflits ; enfin toute politique de régulation suppose une vision élargie à l'ensemble du champ de concurrence méditerranéen.

Les réponses dépendront donc certes des mobilisations sociales à la campagne, des alliances qu'elles rechercheront, mais aussi du traitement de contraintes macro-économiques situées bien au delà de l'agriculture.



Source : Etude des effets régionaux de la PAC - CEE 1981

ANNEXES

1 LES GRANDES PRODUCTIONS AGRICOLES EN MEDITERRANEE

1.000 tonnes	Mediterranée Nord (a)			Méditerranée Sud (b)		
	61-65	75-79	TAM (c) %	61-65	75-79	TAM
Céréales	77.603	115.431	2,9	22.637	29.215	1,8
Légumes secs	2.809	2.148	- 1,9	1.136	1.373	1,4
Racines et tubercules	27.826	23.079	- 1,3	1.619	3.163	4,9
Betterave à sucre	31.922	61.832	4,8	1.664	7.218	11,0
Légumes	34.967	46.762	2,1	11.481	20.212	4,1
Agrumes	7.016	7.477	0,45	293	801	7,4
Raisins (total)	31.162	33.774	0,6	3.551	2.944	- 1,3
Vin	17.337	18.975	0,6	1.725	487	- 8,6
Fruits	51.267	58.901	1	9.622	12.988	2,2
Huile d'olive	1.182	1.456	1,5	165	265	3,4
Graines oléagineux	1.566	3.489	5,9	1.582	1.791	0,9
Viande	7.580	13.093	3,95	1.294	2.300	4,2
Lait	48.040	59.785	1,6	5.348	8.549	3,4

(a) France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal, Yougoslavie, Malte, Chypre, Turquie

(b) Maghreb, Libye, Israël, Egypte, Liban, Arabie Saoudite, Syrie, Koweït, Jordanie, Iran, Yémen Ar et Dém., Pays du Golfe.

(c) Taux annuel moyen d'évolution entre 61-65 et 75-79 (%)

Source : Allaya. Annuaire des pays méditerranéens. IAM Montpellier. 1981.

2 LE COMMERCE DE PRODUITS AGRICOLES EN MEDITERRANEE

Millions dollars US	Importations			Exportations		
	61-65	75-79	TAM	61-65	75-79	TAM
Méditerranée Nord	5.591	27.600	12,05	3.584	20.469	13,22
dont France	2.468	10.636	10,97	1.465	10.961	15,43
Italie	1.877	10.367	12,95	802	3.877	11,88
Méditerranée Sud	1.535	12.389	16,05	1.320	3.012	6,05

(a), (b), (c) : cf tableau précédent

Source : Allaya. Annuaire des pays méditerranéens. IAM Montpellier. 1981

3 Degré d'auto-provisionnement communautaire pour certains produits agricoles (%)

Légumes frais	C.E.E.	Grèce	R.F.A.	France	Italie	Hollande	U.E.B.L.	R.U.	Irlande	Danemark
		73/74 79/80	105 118	40 34	96 95	112 119	196 191	123 113	76 77	109 89
Fruits frais										
73/74	82	147	48	100	124	69	61	33	25	61
79/80	83	163	53	97	128	50	60	32	22	48
Agrumes										
73/74	47	135	0	1	118	0	0	0	0	0
79/80	44	137	0	2	114	0	0	0	0	0
Vin (CEE 9)										
73/74	99	n.d.	60	98	118	0	10	0	0	0
79/80	105	n.d.	45	104	137	0	3	0	0	0

Source : CEE. Rapport sur la situation de l'agriculture dans la communauté, 1982.

4 Commerce communautaire de produits agricoles et alimentaires

Importations de la CEE ⁹ (M° UCE)	1973	1977	1978	1979	1980	1981	1973	1977	1978	1979	1980	1981
Provenance												
Total monde	39.857	65.351	66.689	74.029	78.552	85.806						
Intra C.E.E.	15.486	27.878	30.652	33.890	36.342	40.859						
Extra C.E.E.	24.371	37.453	36.127	40.150	42.210	44.947	100	100	100	100	100	100
(a) Bassin Méditer.	2.627	3.794	3.805	3.653	3.918	4.822	11,6	10,1	10,5	9,1	9,3	10,7
Espagne	983	1.349	1.359	1.534	1.696	1.836	4,0	3,6	3,8	3,8	4,0	4,1
Grèce	262	440	449	491	469	538	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2
Portugal	183	208	225	289	346	332	0,7	0,5	0,6	0,7	0,8	0,7
Exportations de la CEE ⁹ (M° UCE)												
Destination												
Total monde	22.639	40.301	43.898	49.679	55.983	n.d.						
Intra C.E.E.	15.258	27.828	30.423	34.164	36.271	n.d.						
Extra C.E.E.	7.381	12.307	13.288	15.290	19.251	n.d.	100	100	100	100	100	100
(a) Bassin Méditer.	1.070	1.669	1.879	2.481	3.382	n.d.	14,5	13,6	14,1	16,3	17,4	n.d.
Espagne	119	301	319	464	493	n.d.	2,7	2,4	2,4	3	2,5	n.d.
Grèce	157	183	210	299	378	n.d.	2,1	1,5	1,6	2	1,9	n.d.
Portugal	63	100	91	125	148	n.d.	0,9	0,8	0,7	0,8	0,8	n.d.
(a) Espagne, Grèce, Portugal, Maghreb, Malte, Chypre, Israël, Syrie, Jordanie, Turquie, Liban												
Exportations de la CEE ⁹ (M° UCE)												
Destination												
Total monde	22.639	40.301	43.898	49.679	55.983	n.d.						
Intra C.E.E.	15.258	27.828	30.423	34.164	36.271	n.d.						
Extra C.E.E.	7.381	12.307	13.288	15.290	19.251	n.d.	100	100	100	100	100	100
(a) Bassin Méditer.	1.070	1.669	1.879	2.481	3.382	n.d.	14,5	13,6	14,1	16,3	17,4	n.d.
Espagne	119	301	319	464	493	n.d.	2,7	2,4	2,4	3	2,5	n.d.
Grèce	157	183	210	299	378	n.d.	2,1	1,5	1,6	2	1,9	n.d.
Portugal	63	100	91	125	148	n.d.	0,9	0,8	0,7	0,8	0,8	n.d.

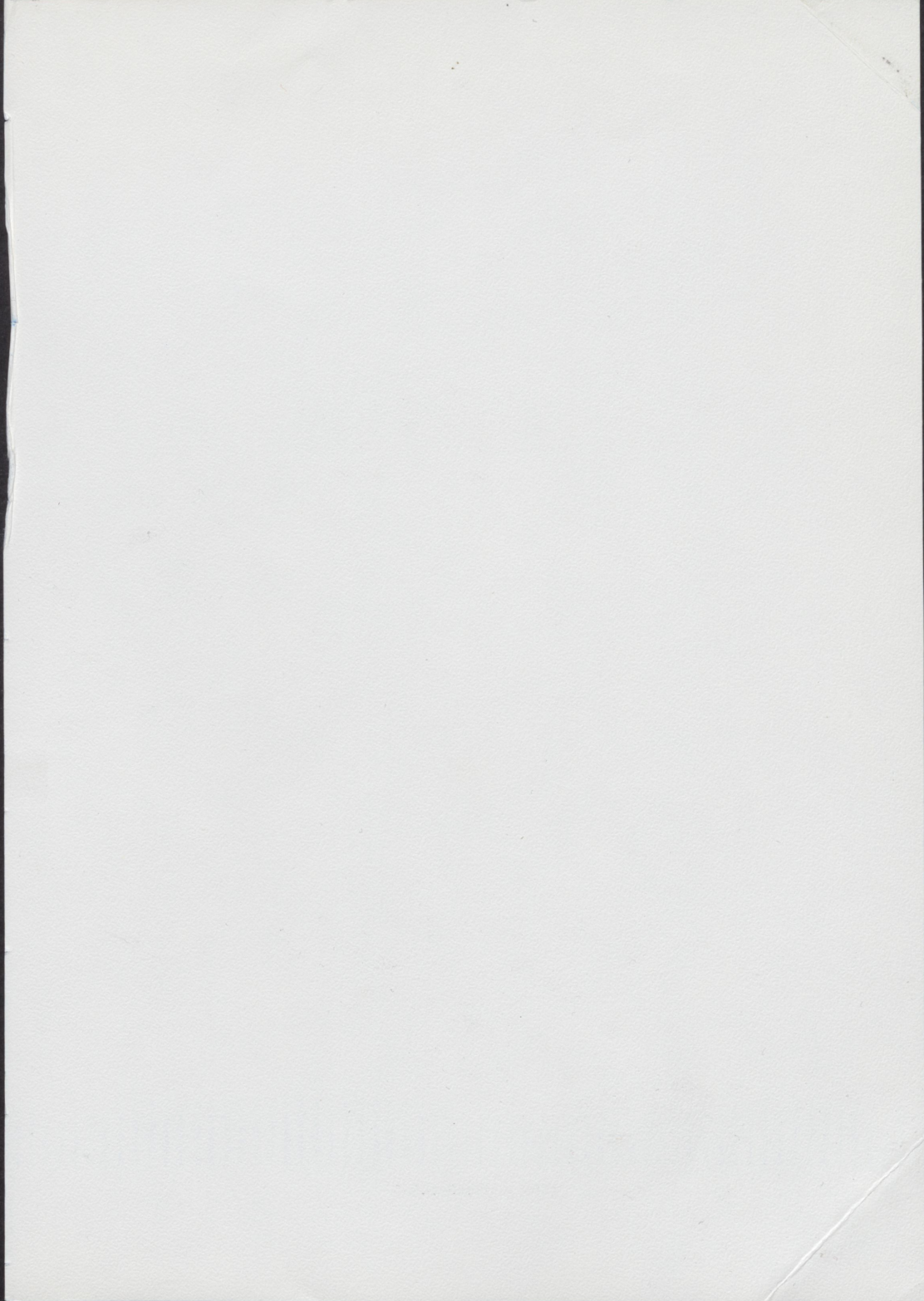
Source : C.E.E. Rapport sur la situation de l'agriculture..... 1982

5) ECHANGES DE LA CEE 9 AVEC DES PAYS DU BASSIN MEDITERRANEN (a)

	EUR 9	
	Importations (1981)	Exportations (1980)
Tous produits (M° UCE)	29 214	32 991
Produits agricoles (total)	4 822	3 382
Animaux vivants	13	64
Viandes	57	249
Lait et oeufs	10	587
Poissons	249	140
Céréales	40	974
Fruits et légumes	2 029	133
Sucre et miel	28	367
Café, cacao, thé, épices	48	69
Aliments pour animaux	53	114
Préparations alimentaires diverses	29	74
Boissons	478	113
Tabacs	116	61
Cuirs	33	74
Graines oléagineuses	22	5
Caoutchouc naturel brut	-	1
Bois et liège	124	64
Fibres textiles naturelles	263	57
Matières brutes agricoles n.d.a.	202	94
Huiles et graisses	123	142
Amidons et féculés, inuline } Gluten de froment }	-	-

(a) Espagne, Tunisie, Maroc, Algérie, Malte, Chypre, Israël, Egypte, Syrie, Jordanie, Portugal, Turquie, Liban.

Source : Situation de l'agriculture... CEE 82.



INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RECHERCHES SCIENTIFIQUES

DEPARTEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1970

1970
1970
1970
1970